



DEPARTEMENT DU NORD  
-----  
Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe  
-----  
Canton de Fourmies  
-----

## MAIRIE DE MOUSTIER EN FAGNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SAMEDI 4 DECEMBRE 2021 à 09h00  
Convocation du 29 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre décembre, à neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Moustier en Fagne, se sont réunis, en séance ordinaire à la Mairie, sur convocation régulière (du 29 novembre 2021), sous la présidence de Monsieur Jean-Michel HANCART, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 7**

**Etaient présents** : Jean-Michel HANCART, Frédéric HOUARD, Dominique BOUTON, Denis DEMARET, Fabian LINARD, Damien DESJARDIN.

**Absent ayant donné procuration** : Néant

**Absent excusé** : Jérôme ARBONNIER.

**Secrétaire de séance** : Frédéric HOUARD.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

### **1- Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)**

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a ouvert l'expérimentation du compte financier unique (CFU) pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires à partir de l'exercice 2020.

L'arrêté du 16 octobre 2019 est venu préciser les modalités de l'expérimentation et sera suivi d'un second arrêté à paraître prochainement fixant la liste des collectivités retenues pour expérimenter le compte financier unique, et approuvant ainsi la candidature de la commune.

Ce compte financier unique a vocation à se substituer au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public afin de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et d'améliorer la qualité des comptes tout en simplifiant les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public.

Ainsi la commune de MOUSTIER EN FAGNE se doit d'avoir rempli les prérequis à l'expérimentation : application du référentiel budgétaire M57, transmission électronique des documents budgétaires et conclusion d'une convention avec l'Etat ayant pour objet l'expérimentation du compte financier unique.

Ceci exposé, il est demandé au Conseil Municipal :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune de MOUSTIER EN FAGNE et l'Etat, portant sur l'expérimentation du compte financier unique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune de MOUSTIER EN FAGNE et l'Etat, portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## **2- TRANSFERT BAIL AGRICOLE – Parcelle cadastrée B116**

Par délibération en date du 28 juillet 2012, le Conseil Municipal a consenti un bail agricole à deux exploitants du village.

L'un d'eux, Monsieur Alain SCHOULEUR a informé le maire de son intention de cesser l'exploitation (départ en retraite) du terrain communal cadastré :

- **B 116 d'une contenance de 43 ares et 08 centiares.**

Un autre exploitant agricole, Monsieur Christian NAVET, domicilié 3, Route de Felleries – 59177 RAMOUSIES, s'est porté repreneur de ladite parcelle, dans les mêmes conditions que le Bail de Monsieur SCHOULEUR, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un bail à ferme avec Monsieur Christian NAVET dans les mêmes conditions que le bail précédent et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## **3- Questions diverses et Informations.**

**ROUTES COMMUNALES** : Une discussion a été engagée sur l'état des routes communales très dégradées. Il en est ressorti qu'un échange entre la municipalité et les agriculteurs de la commune sera organisé.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11 H 30.**

Suivent les signatures.

Jean-Michel HANCART

Frédéric HOUARD

Dominique BOUTON

Denis DEMARET

Fabian LINARD

Damien DESJARDIN

Vu, le Maire